

## [PT] Approbation par le Conseil des ministres de la liste des événements d'importance majeure

**IRIS 2011-2:1/33**

*Mariana Lameiras & Helena Sousa  
Groupe opérationnel pour la gouvernance électronique au service des politiques  
publiques de l'Université des Nations Unies (UNU-EGOV) & Centre de recherche  
sur les communications et la société, Université de Minho*

Le 28 octobre 2010, le ministre chargé du secteur des médias, M. Jorge Lacão Costa, a approuvé la liste des événements considérés comme présentant un intérêt général. Cette communication, publiée au Journal officiel de la République portugaise le 29 octobre 2010, indique que ces événements doivent être retransmis sur les chaînes nationales et gratuites de télévision terrestre uniquement. Cela signifie que les radiodiffuseurs ayant acquis des droits exclusifs de transmission devraient proposer l'accès à ces événements par l'intermédiaire des chaînes gratuites. Comme le précise la loi relative à la télévision (loi n° 27/2007 du 30 juillet 2007), il incombe au membre du gouvernement chargé du secteur des médias de publier chaque année la liste des événements qui ne peuvent être diffusés par les chaînes cryptées étrangères.

Cette liste se compose exclusivement d'événements sportifs, tout particulièrement de football. Six des neuf événements que compte la liste portent sur le football professionnel, qu'il s'agisse de championnats nationaux ou de matches européens. Les événements restants concernent d'autres sports, à savoir le cyclisme, le hockey, le handball et le basketball, au niveau national (comme le Tour du Portugal en cyclisme à travers le pays, baptisé Volta a Portugal em bicicleta) ou à l'échelon international (comme la participation des athlètes portugais aux championnats mondiaux ou européens).

D'après la loi, le gouvernement est tenu de consulter l'Entidade Reguladora para a Comunicação Social (Autorité portugaise de régulation des médias - ERC) avant de publier la liste annuelle des événements d'intérêt général.

***Despacho publicado no "Diário da República" - 2.ª Série, n.º 211, Suplemento, de 29 de Outubro de 2010, página 54240 - (2)***

<http://gmcs.pt/index.php?op=fs&cid=1518>

*Communication officielle de la liste des événements d'importance, publiée au Journal officiel de la République portugaise, 2e série, n° 211, supplément du 29 octobre 2010, pages 54240 - (2)*

